

A AFFICHER !

SNUEP INFOS!



F.S.U.

Un Site, un Mail !

<http://www.snuep.com>

snuepnat@snuep.com

Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

N°55 du 21/09/06

Grève le 28 septembre

A l'appel des fédérations de l'enseignement, De la FCPE et des organisations étudiantes et lycéennes

Affichette d'appel à la grève : Voir en fin de lettre

**Les réponses à notre proposition d'appel unitaire et spécifique pour
l'enseignement professionnel à la grève du 28 :**

Le SGEN, la FERC-CGT et le SE-UNSA, estimant que la plate-forme interfédérale du 28 prenait en compte les lycées professionnels, n'ont pas jugé utile de faire un appel particulier pour l'enseignement professionnel public. Ils sont d'accord pour proposer une rencontre le 4 octobre sur cet enseignement ;

SUD-Education nous a demandé des précisions sur notre initiative et le SNETAA nous a contacté, sans se prononcer sur notre proposition.

Notre réponse aux réponses

Aux organisations syndicales :

UNSEN-CGT/UNSA-SE/SGEN-CFDT/SUD-EDUCATION/SNLC-FO/SNETAA

Objet : Proposition d'action spécifique « Lycées Professionnels »

Dans un but de mobilisation des enseignants de Lycées Professionnels, nous vous avons proposé une expression spécifique intersyndicale large, relative à ce secteur. Les personnels de cette voie, confrontés à d'énormes difficultés dans leur métier, souhaitent très largement une expression commune de nos organisations.

A la lecture des réponses que vous nous avez adressées, nous ne pouvons que constater qu'il est aujourd'hui impossible de mettre en œuvre des actions ciblées sur la voie professionnelle au niveau intersyndical. Le SNUEP prend acte de cette situation.

Nous ne pouvons que la déplorer au moment où nos établissements subissent des remises en cause drastiques dans leur fonctionnement et les personnels une aggravation de leurs conditions de travail.

Nos propositions n'étaient en aucune façon contradictoires avec l'action que nous allons mener ensemble le 28 septembre. Il nous semblait important, dans ce cadre ou dans son prolongement, de cibler davantage l'enseignement professionnel trop souvent délaissé dans les médias alors qu'il est toujours au centre des attaques gouvernementales.

Pour autant, nous assisterons à la rencontre du 4 octobre car nous sommes favorables à un échange intersyndical sur la voie professionnelle qui nous permettra de faire le bilan du 28, d'envisager éventuellement la poursuite de l'action et des initiatives spécifiques pour l'enseignement professionnel.

Dans cette attente, recevez, chers camarades, l'expression de nos salutations syndicales les plus cordiales.

Jean Claude DUCHAMP, René PASINI **Co-Secrétaires Nationaux**

Projet de note de service pour le mouvement 2007

Mise à mal du barème : c'est uniquement un outil de préparation du mouvement. La porte est grande ouverte pour des affectations hors barème.

Le déroulement de carrière (échelon, ancienneté) n'est plus l'élément pivot. Les priorités deviennent les bonifications familiales avec une sur-bonification pour les conjoints séparés.

Les PACS signés en 2006 risquent fortement de ne pas être pris en compte dans les bonifications. En effet ils doivent justifier d'une déclaration commune de revenus, avec avis d'imposition.

Le mouvement spécifique se dématérialise. Après inscription sur SIAM, les enseignants rempliront leur CV sur I-PROF.

La riposte commence à s'organiser à travers les premières audiences ministérielles.

Calendrier prévisionnel

- Nouvelle Calédonie, Wallis : CPE, 3 octobre 16h; PLP, 5 Octobre matin,06
- Refus de titularisation:CPE 3 octobre matin, ;PLP , 5 octobre matin, 06
- BO Mouvement au plus tard le 9 novembre 06
- ouverture du serveur INTER: 24 novembre au 11 décembre 06
- Groupe de travail vérification des barèmes en académiques : du 15 au 26 janvier 07
- Mouvement spécifique, cas médicaux, 29^{ème} base : du 5 au 8 février 07
- CAPN : du 12 au 21 mars 07
- ouverture serveur INTRA : du 27 mars au 16 avril 07

Enseignements Adaptés

BO n° 32 du 07/09/06

La circulaire de 1996 est maintenant remplacée par le texte paru dans le BO cité en référence. A l'occasion de la préparation de cette nouvelle circulaire, le SNUEP avait envoyé un courrier en date du 8 juin, et avait été reçu en audience le 13 juin 2006 par le ministère, pour faire part de ses inquiétudes sur ce projet et mettre en avant les revendications.

Nul doute qu'une partie de nos remarques a été prise en compte par les services ministériels, même si la totalité du texte ne nous donne pas satisfaction.

Une analyse plus complète sera faite dans le prochain journal du SNUEP.

Disciplines	Cycle d'adaptation	Cycle central		cycle d'orientation
	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4 h 30	4 h	5 h	4 h 30
Hist.Géo –Ed. civique	3 h	3 h	3 h	2 h
Langue vivante	4 h	3 h	3 h	3 h
Mathématiques	4 h	3 h 30	3 h 30	3 h
Sciences	1 h 30	3 h	3 h	2 h
Arts	2 h	2 h	2 h	2 h
EPS	4 h	3 h	3 h	2 h
Technologie, formation professionnelle	1 h 30	1 h 30	6 h	12 h
Aides spécifiques*	2 h	2 h		
VSP				1 h

* Heures destinées à répondre à des besoins spécifiques apparaissant en cours d'année. Elles permettent de mettre en oeuvre des actions denses et limitées dans le temps.

Pan sur «le bec » : Dans le journal de rentrée, une coquille s'est glissée et nous a fait écrire 9h au lieu de 6h pour l'enseignement de la Technologie, Formation Professionnelle. Dont acte, et le SNUEP continuera à se battre pour maintenir l'enseignement de la Formation professionnelle et faire augmenter la quotité horaire correspondante..

AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger)

BO n° 32 du 07/09/06

La note de service rappelle les principales règles et les modalités. Attention, le respect du calendrier est impératif !

DISPOSITIONS CONCERNANT LA CONSTITUTION ET L'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

PERSONNELS CONCERNÉS	CONSTITUTION DU DOSSIER	ORGANISME DESTINATAIRE DU DOSSIER en double exemplaire	TRANSMISSION DES DOSSIERS
Personnels du second degré Résidant en France métropolitaine, dans les départements ou collectivités d'outre-mer, en détachement ou en disponibilité en France et à l'étranger	Document à saisir en ligne sur le site internet de l'AEFE http://www.aefe.fr à éditer et à signer, puis remettre avec pièces jointes (deux exemplaires) au supérieur hiérarchique direct entre le 7 et le 28 septembre 2006	Agence pour l'enseignement français à l'étranger, BP 21509 1, allée Baco 44 015 Nantes cedex 01 Bureau du recrutement : tél.02 51 77 29 23 fax 02 51 77 29 50 aefe.candidature@diplomatie.gouv.fr	1) par le candidat au supérieur hiérarchique direct avant le 2 octobre 2006 2/ par le Rectorat à l'AEFE avant le 16 octobre 2006



jeudi 28 septembre

Tous en grève

A l'appel

**de toutes les fédérations de l'enseignement
de la FCPE, l'UNEF, la FIDL et l'UNL**

**Contre les choix budgétaires désastreux pour le
service public d'éducation**

***Pour l'enseignement professionnel public, ces
restrictions budgétaires auront pour conséquences***

- **Des conditions de travail aggravées**

- Moins de filières, plus de jeunes sans affectation, plus d'élèves démotivés ;
- Plus de regroupements de sections, moins de dédoublements ;
- Moins d'encadrement, plus de risque de violence ;

De moins en moins de recrutements de PLP et CPE

- Plus de précarité, moins de débouchés pour les étudiants ;
- Plus de postes supprimés, plus de licenciements de contractuels ;
- Moins de postes, moins de possibilités de muter.

***Mais toujours plus de mesures en faveur de
l'apprentissage, toujours plus de publicité et de
moyens !***